

Loi d'orientation des mobilités



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La loi mobilité a été promulguée le 24 décembre : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/loi-mobilites>

Ce texte de loi vise à améliorer les déplacements des Français tout en intégrant l'enjeu environnemental. Pour les années à venir, la loi mobilité vise à inciter le développement du covoiturage. A long terme, le gouvernement vise 3 millions de « covoitureurs » d'ici 5 ans.

Le covoiturage permet de diminuer le nombre de voitures en circulation pour un même déplacement et par la même occasion de réduire l'empreinte écologique de nos citoyens en diminuant l'émission de gaz à effet de serre.

Pour participer à cet effort environnemental du gouvernement, nous avons choisi pour vous une **plateforme de covoiturage 100 % Gratuit**: <https://www.trajetalacarte.com/>. Limitez vous aussi votre impact sur l'environnement en réalisant régulièrement du covoiturage.